

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

GARD

Compte rendu de séance du conseil
municipal

ARRONDISSEMENT

Séance du 28 mars 2019

LE VIGAN

L'an Deux Mille Dix Neuf et le vingt-huit mars, le Conseil Municipal de la Commune du Vigan, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, en l'Hôtel de Ville du Vigan, en session ordinaire sous la Présidence d' Eric DOULCIER, maire.

Présents : Mmes et Mrs Eric DOULCIER, Sylvie ARNAL, Anne-Laure GARRIGUES, Christian LANGET, Pierre MULLER, Anne DENTAN (arrivée délibération n°3), Colette BOUDARD, Denis SAUVEPLANE, Chantal VIMPERE, Yvette De Peyer, Jean MAZUIR, Patrice BOISSON, Lionel GIROMPAIRE, Sophie ALAZARD (arrivée délibération n°4), Christiane ROUQUETTE, Jean-Robert TRIAIRE, Gérald GERVASONI, Nicole GROS,

Ont donné procuration :

Alexandre COZZA à Jean MAZUIR
Jacques LESTRAT à Denis SAUVEPLANE
Coline PIBAROT à Sylvie ARNAL
Chantal VIMPERE à Eric DOULCIER
Jean-Luc PASCAL à Jean-Robert TRIAIRE

Excusés : Pascal GOETZINGER, Pascaline DRUYER, Emmanuel PUECH, Laurence AUDREN

Secrétaire de séance : Nicole GROS

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité.

**1- Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice
2018 Budget Principal - Approbation**

Monsieur Christian Langet, Maire Adjoint aux finances expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget Budget principal 2018 peuvent être récapitulées comme suit:

EXÉCUTION DU BUDGET 2018		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	2 847 438,00	4 416 927,52	7 264 365,52
	RÉALISATIONS	989 310,94	4 195 171,29	5 184 482,23
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	2 847 438,00	4 416 927,52	7 264 365,52
	RÉALISATIONS	1 127 155,23	3 679 144,16	4 806 299,39
	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018	-137 844,29	516 027,13	378 182,84
	RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2017	-111 991,87	129,78	-111 862,09
	RÉSULTAT CUMULE	-249 836,16	516 156,91	266 320,75

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2017, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après délibération, le conseil municipal à l' UNANIMITE :

- ARRÊTE le dit Compte de Gestion du Comptable pour l'exercice 2018 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci dessus,
- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

2 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2018 Budget annexe de l'eau - Approbation

Monsieur Christian Langet maire adjoint au budget de l'eau expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget annexe de l'eau 2018 peuvent être récapitulées comme suit :

Résultat 2018

EXECUTION DU BUDGET 2018		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	344 239,15	1 057 152,17	1 401 391,32
	REALISATIONS	225 450,13	902 365,42	1 127 815,55
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	344 239,15	1 057 152,17	1 401 391,32
	REALISATIONS	284 085,01	880 839,27	1 164 924,28
	RESULTAT DE CLOTURE 2018	-58 634,88	21 526,15	-37 108,73
	RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2017	130 226,11	-44 925,87	85 300,24
	RESULTAT CUMULE	71 591,23	-23 399,72	48 191,51

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2017, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- **ARRÊTE** le dit Compte de Gestion du budget annexe de l'eau du Comptable pour l'exercice 2018 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3 - Compte de Gestion du Receveur des Finances de la Ville du Vigan pour l'exercice 2018 Budget annexe du village de vacances - Approbation

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint au village de vacance expose aux membres du conseil municipal qu'en application des dispositions des articles L.1612-12 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T), l'assemblée délibérante entend, débat et arrête le Compte de Gestion du Comptable qui est transmis à l'exécutif local au plus tard le 1 juin de l'exercice suivant celui auquel il se rapporte.

Le vote de l'arrêté des Comptes de Gestion du Comptable Public doit intervenir préalablement au vote du Compte Administratif sous peine d'annulation de ce dernier par le juge administratif.

Les écritures du Compte de Gestion du budget annexe du village de vacances 2018 peuvent être récapitulées comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2018		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	46 962,98	245 123,91	292 086,89
	RÉALISATIONS	22 463,65	231 873,69	254 337,34
DEPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	46 962,98	245 123,91	292 086,89
	RÉALISATIONS	13 612,35	227 688,66	241 301,01
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		8 851,30	4 185,03	13 036,33
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2017		24 499,33	2 123,91	26 623,24
RÉSULTAT CUMULE		33 350,63	6 308,94	39 659,57

Après s'être assuré que Monsieur le Receveur des Finances du Vigan a repris dans ses écritures les résultats 2017, le montant de tous les titres de recettes et celui de tous les mandats de paiements ordonnancés,

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- **ARRÊTE** le dit Compte de Gestion du budget annexe du village de vacances du Comptable pour l'exercice 2018 et ne formule aucune observation ou réserve à son sujet tel qu'il apparaît ci dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué aux Finances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget principal.

Il précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2018.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2018		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	2 847 438,00	4 416 927,52	7 264 365,52
	RÉALISATIONS	989 310,94	4 195 171,29	5 184 482,23
DÉPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	2 847 438,00	4 416 927,52	7 264 365,52
	RÉALISATIONS	1 127 155,23	3 679 144,16	4 806 299,39
	RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018	-137 844,29	516 027,13	378 182,84
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2017		-111 991,87	129,78	-111 862,09
RÉSULTAT CUMULE		-249 836,16	516 156,91	266 320,75
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		194 240,56	165 695,17	-28 545,39
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
	RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	-278 381,55	516 156,91	237 775,36

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué aux finances constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2018 du Budget principal.
- DONNE quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

5 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE DE L'EAU

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué au budget annexe de l'eau potable expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget annexe de l'eau.

Il précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2018.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXECUTION DU BUDGET 2018		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PREVISIONS TOTALES	344 239,15	1 057 152,17	1 401 391,32
	REALISATIONS	225 450,13	902 365,42	1 127 815,55
DEPENSES	PREVISIONS TOTALES	344 239,15	1 057 152,17	1 401 391,32
	REALISATIONS	284 085,01	880 839,27	1 164 924,28
RESULTAT DE CLOTURE 2018		-58 634,88	21 526,15	-37 108,73
RESULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2017		130 226,11	-44 925,87	85 300,24
RESULTAT CUMULE		71 591,23	-23 399,72	48 191,51
RESTE A REALISER		DEPENSES	RECETTES	SOLDE
SECTION INVESTISSEMENT		1 952,00	00,00	-1 952,00
		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2018		69 639,23	-23 399,72	46 239,51

Monsieur Christian Langet constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le compte administratif 2018 du Budget annexe de l'eau.
- DONNE quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

6 - APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjoint déléguée au village de vacances expose aux membres du Conseil municipal les résultats du compte administratif du budget annexe du village de vacances

Elle précise que le compte administratif reflète l'exécution comptable de l'exercice 2018.

Ses résultats s'établissent comme suit :

EXÉCUTION DU BUDGET 2018		INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL
RECETTES	PRÉVISIONS TOTALES	46 962,98	245 123,91	292 086,89
	RÉALISATIONS	22 463,65	231 873,69	254 337,34
DEPENSES	PRÉVISIONS TOTALES	46 962,98	245 123,91	292 086,89
	RÉALISATIONS	13 612,35	227 688,66	241 301,01
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018		8 851,30	4 185,03	13 036,33
RÉSULTAT REPORTÉ DE L'EXERCICE 2017		24 499,33	2 123,91	26 623,24
RÉSULTAT CUMULE		33 350,63	6 308,94	39 659,57
RESTE A REALISER	DEPENSES	RECETTES	SOLDE	
SECTION INVESTISSEMENT	19 307,01	00,00	00,00	
RÉSULTAT DE CLÔTURE DE L'EXERCICE 2018	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT	TOTAL	
	14 043,62	6 308,94	20 352,56	

Madame Anne Laure Garrigues constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exécution de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE le compte administratif 2018 du Budget annexe du village de vacances.
- DONNE quitus à Monsieur le Maire de sa gestion.

7 - Affectation du résultat du Compte administratif 2017 du budget principal – Approbation

Monsieur Christian Langet, Maire Adjoint aux finances, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Affectation du résultat du Budget Principal Ville

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2018,

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	516 027,13	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	129,78	
Résultat à affecter (=A+B)	C	516 156,91	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D		-137 844,29
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E		-111 991,87
Solde des restes à réaliser	F		-28 545,39
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G		-278 381,55
AFFECTION ET REPRISE			
Si C est excédent affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H	280 000,00	
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I	236 156,91	
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- DÉCIDE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessous.

L'excédent de fonctionnement 2018 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 516 156,91 €, il est affecté comme suit :

1) à la section d'investissement 280 000 €

Il est imputé en recette d'investissement à l'article 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé ».

2) à la section de fonctionnement 236 156,91 €

Il est imputé en recettes de fonctionnement au chapitre 002 résultat reporté

- PRÉCISE que ces résultats seront repris dans le budget 2019.
- AUTORISE monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

8 - BUDGET PRIMITIF 2019– BUDGET DE LA VILLE

Monsieur Christian Langet, maire adjoint délégué aux finances expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif principal de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 4 527 600 Euros,
- en section d'investissement à 3 115 055,42 Euros,

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2019.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après

Section de fonctionnement

Dépenses	BP 2019	Recettes	BP 2019
011 Charges à caractère général	732 080,00 €	70 produits des services et du domaine	332 843,09 €
012 Charges de personnel	2 220 977,00 €	73 Impôts et taxes	2 855 252,00 €
65 Autres charges de gestion courante	674 840,00 €	74 Dotations et participations	877 348,00 €
total des dépenses de gestion courante	3 627 897,00 €	75 Autres produits de gestion courante	131 500,00 €
66 charges financières	113 659,36 €	013 atténuation de charges	52 500,00 €
67 Charges exceptionnelles	- €	total des recettes de gestion courante	4 249 443,09 €
68 dotations provisions semi-budgétaires	238 000,00 €		
total des dépenses réelles de fonctionnement	3 979 556,36 €	76 Produits financiers	- €
023 virement à la section d'investissement	377 669,41 €	77 Produits exceptionnels	1 500,00 €
042 opération d'ordre entre section	159 874,23 €	total des recettes réelles de fonctionnement	4 250 943,09 €
total des dépenses de fonctionnement	4 517 100,00 €	042 opération d'ordre entre section	30 000,00 €
		résultat reporté	236 156,91 €
		total des recettes de fonctionnement	4 517 100,00 €

Section d'investissement

Dépenses	BP 2019	Recettes	BP 2019
20 Immobilisations incorporelles	- €	13 subventions d'investissement	525 343,09 €
203 Frais d'études	- €	16 emprunts	1 196 156,61 €
204 subventions équipement versées	90 045,86 €	total des recettes d'équipement	1 721 499,70 €
Opération 901 acquisitions	184 681,95 €	10 dotations	148 500,00 €
Opération 902 Bâtiments	75 000,00 €	1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	280 000,00 €
Opération 904 Éclairage public	30 000,00 €	27 autres immobilisations financières	- €
Opération 905 Voirie	27 000,00 €	024 produits de cessions d'immobilisation	281 465,00 €
Opération 919 Cinéma	3 219,60 €	total des recettes financières	709 965,00 €
Opération 947 Extension de réseaux	12 682,57 €	45 opérations pour compte de tiers	144 292,08 €
Opération 948 quartier maison médicale	1 000,00 €	total des recettes réelles d'investissement	2 575 756,78 €
Opération 949 Rue du pont	85 000,00 €	021 virement de la section de fonctionnement	377 669,41 €
Opération 952 Plan d'Auvergne	1 400 000,00 €	040 opération d'ordre entre section	161 629,23 €
Opération 953 Boulevard des châtaigniers	500 000,00 €	001 résultat reporté	- €
Opération 955 Aménagement des bords de l'Arre	40 000,00 €	total des recettes d'investissement	3 115 055,42 €
Opération 956 Immeuble Estelle	30 000,00 €		
total des dépenses d'équipement	2 478 629,98 €		
16 emprunts	220 000,00 €		
27 Autres immobilisations financières	- €		
total des dépenses financières	220 000,00 €		
45 opérations pour compte de tiers	136 589,28 €		
total des dépenses réelles d'investissement	2 698 629,98 €		
040 opération d'ordre entre section	30 000,00 €		
001 résultat reporté	249 836,16 €		
total des dépenses d'investissement	3 115 055,42 €		

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- APPROUVE les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget Principal, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

9 – APPROBATION DES TAUX 2019 DE LA FISCALITE LOCALE

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué aux finances expose aux membres du conseil municipal que selon la loi du 10 janvier 1980, le vote par le conseil municipal des taux d'imposition relatifs aux trois taxes directes locales intervient au vu de l'état transmis par l'administration des impôts, portant notification des bases communales.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- **MAINTIENT** les taux de fiscalité (pas d'augmentation des taux depuis 2005) et de les fixer pour 2019 à :
 - o 17,23% pour la taxe d'habitation
 - o 25,97% pour la taxe foncière (bâti)
 - o 64,47% pour la taxe foncière (non bâti)
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

10 - ASSOCIATIONS VIGANAISES – SUBVENTIONS 2019

Monsieur Christian Langet Maire Adjoint Délégué aux Finances expose aux membres du Conseil Municipal que des associations viganaises ont sollicité une subvention de la Ville du Vigan soit pour leur permettre la réalisation d'un projet, soit pour leur fonctionnement.

Une partie des demandes est regroupée dans le tableau joint en annexe.
Il est précisé que ces demandes ont été étudiées par la commission des finances dans sa séance du 25 mars 2019.

Au vu de ces demandes, et compte tenu de la nature des projets présentés qui présentent un intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- **ATTRIBUE** les subventions d'aide au projet et de fonctionnement aux associations indiquées dans le tableau joint en annexe de la présente délibération
- **DIT** que les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget 2019 : Compte nature 6574

11 - Affectation du résultat du Compte administratif 2018 du budget Annexe de l'eau – Approbation

Monsieur Christian Langet Maire adjoint délégué au budget annexe de l'eau, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.
Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets

votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Affectation du résultat du Budget annexe de l'eau

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2018.

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	21 526,15	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B		-44 925,87
Résultat à affecter (=A+B)	C		-23 399,72
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D		-58 634,88
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	130 226,11	
Solde des restes à réaliser	F		-1 952,00
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G	69 639,23	
AFFECTATION ET REPRISE			
Si C est excédent affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H		
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I		
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			-23 399,72

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- DÉCIDE l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 comme présenté ci-dessous.

Le déficit de fonctionnement 2018 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 23 399,72 €. Il est affecté comme suit:

- à la section de fonctionnement 23 399,72 €

Ce montant est imputé en dépenses de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « Déficit de fonctionnement reporté».

- **PRÉCISE** que ces résultats seront repris dans le budget 2019.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

12 - BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DE L'EAU POTABLE

Monsieur Christian Langet, Maire Adjoint, délégué au budget de l'eau potable expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif du budget annexe de l'eau potable de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement à 841 136,72 €
- en section d'investissement à 397 764,99 €

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 8 mars 2019.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

Chapitre	Libellé	Budget 2019	Chapitre	Libellé	Budget 2019
F	FONCTIONNEMENT		I	INVESTISSEMENT	
D	DÉPENSE	841 136,72	D	DÉPENSE	397 764,99
002	RÉSULTAT REPORTÉ	23 399,72	040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 455,12
011	CHARGES A CARACTÈRE GÉNÉRAL	510 417,58	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	25 854,92
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	75 000,00	21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	51 454,95
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00	23	IMMOBILISATIONS EN COURS	277 000,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	146 173,76	R	RECETTE	397 764,99
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	4 000,00	001	SOLDE EXÉCUTION SECTION INVESTISSEMENT REPORT	71 591,23
66	CHARGES FINANCIÈRES	15 805,66	021	VIREMENT DE LA SECTION D'EXPLOITATION	0,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	66 340,00	040	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	146 173,76
R	RECETTE	841 136,72	10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RÉSERVES	0,00
042	OPÉRATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS	43 455,12	13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	0,00
70	PRODUITS DES SERVICES, DU DOMAINE ET VENTES DIVERSES	736 341,60	16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILÉES	180 000,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	61 340,00			

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe 2019 de l'eau, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'adjoint délégué à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

13 - Affectation du résultat du Compte administratif 2018 du budget Annexe du village de vacances – Approbation

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe au village de vacance, expose aux membres du conseil municipal que les modalités d'affectation des résultats constituent l'une des principales innovations de la M 14.

Le résultat prévisionnel de l'exercice, inscrit aux chapitres 023 « Virement à la section d'investissement » et 021 « Virement de la section de fonctionnement » dans les budgets votés par nature, ne donne pas lieu à émission de titre ou de mandat en cours d'année. Par conséquent, il est constaté à la clôture des comptes un « besoin de financement » en investissement et un excédent en fonctionnement appelé "résultat d'exploitation" ou "résultat de fonctionnement".

L'exécution du virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement intervient dorénavant après la clôture de l'exercice et est effectuée sur l'exercice suivant. La démarche « d'affectation du résultat de fonctionnement » consiste à déterminer l'utilisation des excédents de l'année antérieure.

Affectation du résultat du Budget annexe du village de vacances

Après avoir pris connaissance du Compte Administratif de l'exercice 2018.

FONCTIONNEMENT		Excédent	Déficit
Résultat de fonctionnement	A	4 185,03	
Résultat antérieur reporté (ligne 002 du compte administratif N-1)	B	2 123,91	-
Résultat à affecter (=A+B)	C	6 308,94	
INVESTISSEMENT		Excédent	Déficit
Solde d'exécution N-1	D	8 851,30	
Résultat antérieur reporté (ligne 001 du compte administratif N-1)	E	24 499,33	
Solde des restes à réaliser	F		-19 307,01
Excédent de financement ou besoin de financement (=D+E+F)	G	8 851,30	
AFFECTATION ET REPRISE			
Si C est excédent			
affectation en réserves au compte 1068 en recette de la section d'investissement (au minimum pour le financement de G)	H		
Report du solde en section de fonctionnement à la rubrique 002 (=C-H)	I	6 308,94	
Si C est en déficit, le déficit reporté est reporté à la rubrique D002 (=C)			

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- **PROPOSE** l'affectation du résultat de clôture de fonctionnement de l'exercice 2018 comme présenté ci dessous.

L'excédent de fonctionnement 2018 constaté à la clôture du Compte Administratif du budget principal s'élève à 6 308,94 €. Il est affecté comme suit:

1) à la section de fonctionnement 6 308,94 €

Ce montant est imputé en recettes de fonctionnement à l'article 002 excédent de fonctionnement reporté

- **PRÉCISE** que ces résultats seront repris dans le budget 2019.
- **AUTORISE** monsieur le Maire ou l'adjointe déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

14- BUDGET PRIMITIF 2019 – BUDGET ANNEXE DU VILLAGE DE VACANCES « LA POMMERAIE »

Madame Anne Laure Garrigues, Maire Adjointe, déléguée aux finances expose aux membres du conseil municipal que le Budget Primitif du budget annexe du village de vacances de la Ville du Vigan, qui est soumis à votre approbation conformément aux articles L 2312-1 et suivants du code général des collectivités territoriales, est équilibré:

- en section de fonctionnement : 250 800 €
- en section d'investissement : 55 753,02 €

La présentation de ce Budget Primitif fait suite au débat d'orientations budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 7 mars 2019.

Conformément à la décision prise par le Conseil Municipal, les crédits sont votés par nature et par chapitre, selon les tableaux ci-après.

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	2019	RECETTES DE FONCTIONNEMENT	2019
002 Résultat reporté	0,00 €	70 ventes de produits	17 491,06 €
011 charges à caractère général	96 995,96 €	75 Autres produits de gestion courante	227 000,00 €
012 charges de personnel	120 000,00 €	002 Résultat reporté	6 308,94 €
042 Opérations d'ordre de transferts entre sections	22 402,39 €		
66 frais financiers	3 401,65 €		
69 Impôts sur les bénéfices	8 000,00 €		
TOTAL	250 800,00 €	TOTAL	250 800,00 €
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	2 019	RECETTES D'INVESTISSEMENT	2019
16 Emprunts et dettes assimilées	4 313,63 €	13 Subventions d'investissement	0
21 Immobilisations corporelles	28 046,40 €	16 Emprunts et dettes assimilées	0,00 €
23 Immobilisations en cours	23 392,99 €	001 résultat reporté	33 350,63
040 Opération d'ordre de transfert entre section	0,00 €	040 Opération d'ordre de transfert entre section	22 402,39 €
TOTAL	55 753,02 €	TOTAL	55 753,02 €

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- APPROUVE les montants de recettes et de dépenses inscrits aux chapitres rappelés dans les tableaux d'équilibre du Budget annexe 2019 du village de vacances, tant en section d'investissement qu'en section de fonctionnement,

- AUTORISE Monsieur le Maire ou Madame l'Adjointe Déléguée à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

15 - APPROBATION DU CONTRAT BOURG CENTRE DE LA COMMUNE DU VIGAN

Le Maire rappelle que la Région, de par son rôle de chef de file dans le domaine de l'aménagement du territoire et plus particulièrement dans le cadre de ses politiques contractuelles territoriales, a décidé de renforcer son soutien en faveur des investissements publics locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centres Occitanie / Pyrénées-Méditerranée »,

La commune du Vigan s'est engagée dans cette démarche et a élaboré avec l'appui de la SPL30 un contrat pour la période 2019-2021.

Il rappelle que la Région s'est appuyée sur l'analyse de la structuration territoriale régionale pour définir les critères de définition des bourgs-centres. Les « villes-centres » des 167 bassins de vie ruraux définis par l'INSEE en font notamment partie puisqu'elles assurent des fonctions de centralité au service de la population de leurs bassins de vie.

Le contrat a pour objectif de développer des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements

culturels, sportifs, de loisirs... Par ailleurs, il vise également l'attractivité grâce à des actions en faveur du cadre de vie, du logement, des espaces publics et du patrimoine.

Le PETR a apporté une aide en ingénierie afin d'accompagner la commune et la communauté de communes dans l'élaboration de ce contrat.

Le contrat bourg-centre du Vigan s'appuie sur les axes suivants :

- Le renforcement des services publics structurants
- L'ouverture de la ville sur son aire urbaine et sur la rivière
- La requalification du centre ancien et la lutte contre l'habitat insalubre

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE

- APPROUVE le contrat bourg centre de la commune du Vigan joint à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer ce contrat ainsi que l'ensemble des actes nécessaires s'y rapportant.

16 - DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR LES ANIMATIONS LORS DE LA 3EME FOIRE AU MIEL, AUX PLANTES AROMATIQUES ET MÉDICINALES

Monsieur Pierre MULLER maire adjoint délégué aux foires et marchés rappelle aux membres du Conseil Municipal que la municipalité a créé en 2017 la foire « Miel et frigoule » consacrée à l'apiculture et aux plantes aromatiques et médicinales.

La 3ème édition aura lieu le 13 octobre 2019. Afin que cette journée soit une réussite, plusieurs conférences et animations sont proposées au public tout au long de cette journée.

Le plan de financement de cette opération est le suivant

Dépenses en HT		Recettes	
animations	1500€	PNC	2000€
conférences	800€	Mairie du Vigan	6300€
Communication	6500€	CDC du Pays Viganais	500€
TOTAL	8800€		8800€

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- AUTORISE Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à solliciter une subvention auprès du Parc National des Cévennes pour la partie animation et communication.
- AUTORISE Monsieur le Maire et l'Adjoint délégué à signer tous les actes afférents à ce dossier.

17 – Cession du bâtiment situé sur la parcelle AB 617 – École de musique

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que la Commune est propriétaire d'un bâtiment, sise quai du pont, parcelle AB 617 .

- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou, en cas d'empêchement, son représentant, à signer au nom et pour le compte de la Commune, à signer tous documents et acte à venir.

19 - Convention de mise à disposition de matériel scénique

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que la commune soutient le fonctionnement et les initiatives des associations dont l'objet social participe à la mise en œuvre de ses politiques publiques dans les domaines culturel, sportif, social, environnemental,... Ce soutien se manifeste par des mises à disposition de matériel et de salles aux associations locales ou ayant un intérêt local, soit régulièrement, soit à l'occasion d'évènements ou de manifestations ponctuelles,
La collectivité a fait l'objet d'un don de matériel scénique de la part du conseil départemental en 2012.

Ce matériel est mis régulièrement à disposition des associations locales.
Afin d'en améliorer le suivi, il est proposé au conseil municipal d'approuver un règlement précisant les conditions de prêt ou de location de ce matériel.

Après délibération, le conseil municipal à l'UNANIMITE :

- **APPROUVE** la convention de prêt du matériel scénique jointe et définir les tarifs de location et le montant des cautions
- **DIT** que peuvent bénéficier de mise à disposition gratuite de matériels scéniques :
 - les associations locales ou ayant un intérêt local **soutenues** par la ville
 - les services publics (collectivités, établissements publics, administrations...),
- **AUTORISE** le maire ou son représentant à signer avec ces organismes les conventions de mise à disposition de matériel scénique correspondantes, ainsi que toutes pièces relatives à ces conventions,
- **DIT** que la mise à disposition de matériel n'étant pas un droit, la commune pourra la refuser en fonction des disponibilités du matériel,

20 – Demande de subvention pour la Tranche 2 – Requalification du boulevard des Châtaigniers

Monsieur le maire expose aux membres du conseil municipal que par délibération en date du 21 décembre 2017, le conseil municipal avait délibéré pour une demande de subvention auprès de l'État et de la région Occitanie pour la phase 2 du projet de requalification des boulevards.

Depuis, la Région Occitanie et le Département du Gard ont décidé de renforcer leur soutien en faveur des investissements public locaux en agissant notamment pour renforcer l'attractivité et le développement des « Bourgs Centre Occitanie ».

Ce projet a été scindé en trois tranches

- le parvis de l'Hôtel de ville et le boulevard du plan d'Auvergne
- le boulevard des châtaigniers
- l'avenue Jean Jaurès et le parc des châtaigniers

Le coût global de ce programme s'élève à 2 507 064€.

Il convient donc de déposer une demande de subvention pour la tranche 2 afin de pouvoir poursuivre les travaux au dernier trimestre 2019.

Cette seconde tranche de travaux a été estimée à 1 391 340€ par le maître d'œuvre chargé du projet.

Le tableau ci-dessous présente le plan de financement prévisionnel de l'opération :

REQUALIFICATION DU BOULEVARD DES CHATAIGNIERS	PLAN DE FINANCEMENT	1 391 340,00 €
DSIL	20%	278 321,00 €
Département du Gard	25%	347 835,00 €
REGION OCCITANIE	9%	120 000,00 €
VILLE DU VIGAN	46%	645 184,00 €

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

- APPROUVE le plan de financement de l'opération,

- AUTORISE le maire, ou son représentant, à déposer le dossier de demande de subvention et les pièces complémentaires nécessaires à leur instruction auprès de la région Occitanie, du département du Gard et de l'Etat et à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette décision.

Lecture est faite des remerciements

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h35

Le Secrétaire de Séance

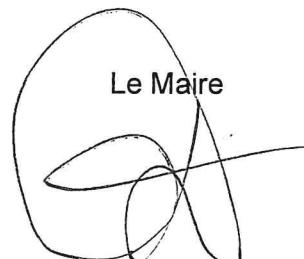


L'an deux mille dix-neuf et le premier avril, nous Eric DOULCIER, Maire, avons fait afficher par extrait à la porte de la Mairie le compte-rendu de la séance qui précède.



Le Maire

L'an deux mille dix-neuf et le vingt-six avril, nous Eric DOULCIER, Maire, avons invité le Conseil Municipal à se réunir en l'Hôtel de Ville.



Le Maire

